Billets à rendement maximal liés à un indice boursier canadien TD

Série 240 échéant le 10 mars 2032 (dont le capital est protégé)

Protection du capital à 100 %	**Exposition à un indice d'actions canadiennes**	**Participation à la hausse de 100 %, sous réserve du rendement maximal**	**Durée de 5,25 ans jusqu'à l'échéance**

Modalités clés

Date d'émission
4 décembre 2026

Date d'échéance
10 mars 2032

Prix d'émission
100 $ par billet

Taux de participation
100 %

Rendement maximal
40 %

Devise
Le dollar canadien

Notation[1]
DBRS : AA
S&P : A+
Moody's : Aa1

Admissibles aux REER et aux CELI

[1]Les notes ci-dessus s'appliquent aux dépôts à long terme de la Banque en date du bulletin d'information.

Principales dispositions du placement

Protection du capital

Le capital est protégé à 100 % par La Banque Toronto-Dominion si les billets sont détenus jusqu'à l'échéance.

Composition et pondération du panier

Les billets sont liés au rendement des cours du panier composé des éléments suivants :

Indice S&P/TSX 60^{MC}

Les porteurs de billets ne bénéficieront pas des dividendes ou des distributions versés sur le panier. Le rendement du panier au 30 octobre 2026 s'établissait à 2,20 %, ce qui représenterait globalement un rendement de 11,58 % sur la durée des billets, en supposant que les dividendes ou les distributions versés sur le panier demeurent constants et ne sont pas réinvestis.

Rendement variable

Le rendement variable, le cas échéant, sera versé à un taux égal au moindre de a) 100 % de la variation en pourcentage, si elle est positive, du niveau du panier entre la date d'évaluation initiale et la date d'évaluation finale, et b) le rendement maximal de 40 % du capital des billets.

Aucun rendement variable ne sera versé à moins que le niveau final ne soit supérieur au niveau initial. Le rendement variable ne sera en aucun cas supérieur au rendement maximal ni inférieur à zéro.

Marché secondaire

Les billets sont négociables sur un marché secondaire, s'il existe. La vente des billets sur un marché secondaire peut faire l'objet de frais de négociation anticipée initiaux d'au plus 3,95 $ par billet, lesquels sont réduits à zéro après 360 jours (se reporter au tableau à la dernière page). La vente de billets avant la date d'échéance pourrait entraîner une perte. Valeurs Mobilières TD Inc. (« VMTDI ») a l'intention, dans des conditions de marché normales, de maintenir un marché secondaire pour les billets, mais elle n'a pas l'obligation de le faire et, si elle le fait, elle se réserve le droit de ne pas le faire dans l'avenir, à son gré, sans en aviser les porteurs de billets.

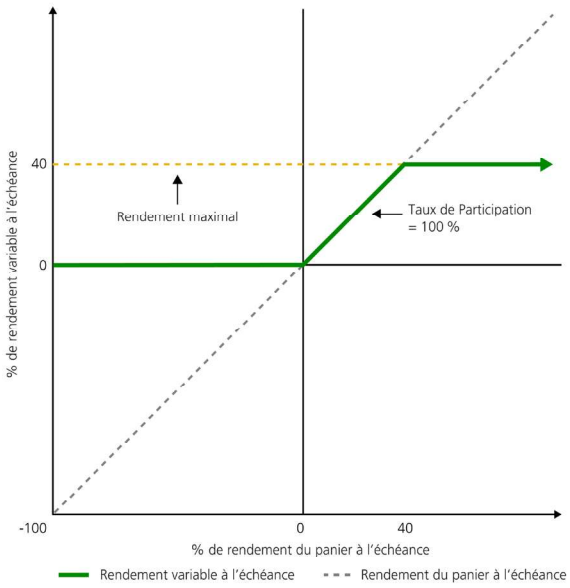
Le présent document doit être lu conjointement avec le bulletin d'information daté du 12 novembre 2026 portant sur les billets à rendement maximal liés à un indice boursier canadien TD, série 240. Les billets ne constituent pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Les investisseurs devraient lire le bulletin d'information attentivement avant d'investir dans les billets et discuter de la pertinence de leur placement ainsi que des risques associés à celui-ci, avec leur professionnel en placement, qui pourra fournir aux investisseurs un exemplaire du bulletin d'information.

Code Fundserv	Période de vente	Ligne d'assistance courtier Fundserv
TDN8973	Du 12 novembre 2026 au 3 décembre 2026	1-877-877-8623 (sélectionner la langue, puis l'option 2)

Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil de rendement des billets à la date d'échéance

Le graphique suivant et le tableau s'y rattachant illustrent le profil de rendement des billets à la date d'échéance, dans l'hypothèse où le porteur de billets souscrit des billets à la date d'émission et détient les billets jusqu'à la date d'échéance. Le rendement variable illustré dans le graphique qui suit n'est pas une estimation ni une prévision du rendement variable. La Banque ne prédit ni ne garantit un gain ou un rendement sur les billets.



Exemples de calculs

Les exemples suivants ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les cours utilisés dans ces exemples ne sont ni des estimations ni des prévisions des cours de clôture aux dates pertinentes. Ni la Banque ni les placeurs pour compte ne prévoient ni ne garantissent la réalisation d'un gain ni le versement d'un rendement variable particulier sur les billets. Selon les données hypothétiques, on suppose que le porteur de billets a effectué un placement de 100 000,00 $ dans les billets.

Exemple nº 1 : Le rendement variable est positif et le produit du taux de participation et du rendement du panier est supérieur au rendement maximal.

Nº de la composante	Composante	Devise	Cours initial	Cours final	Pondération de la composante	Rendement de la composante
1	Indice S&P/TSX 60[MC]	s.o.	2 125,02	3 624,33	1	70,55 %
					Niveau initial	100,00
					Niveau final	170,55475

Rendement du panier = (170,55475 – 100) / 100 = 70,55475 %

Rendement variable = 100 000,00 $ × *MIN*(*rendement maximal*, 70,55475 % × 100 %) = 40 000,00 $

Le rendement variable de 40 000,00 $ ainsi que le capital de 100 000,00 $ seraient versés au porteur de billets à la date d'échéance. Dans le présent exemple, le rendement du billet est fondé sur un taux de rendement composé annualisé d'environ 6,59 %.

Exemple nº 2 : Le rendement variable est positif et le produit du taux de participation et du rendement du panier est inférieur ou égal au rendement maximal.

Nº de la composante	Composante	Devise	Cours initial	Cours final	Pondération de la composante	Rendement de la composante
1	Indice S&P/TSX 60[MC]	s.o.	2 125,02	2 971,97	1	39,86 %
					Niveau initial	100,00
					Niveau final	139,85596

Rendement du panier = (139,85596 – 100) / 100 = 39,85596 %

Rendement variable = 100 000,00 $ × *MIN*(*rendement maximal*, 39,85596 % × 100 %) = 39 855,96 $

Le rendement variable de 39 855,96 $ ainsi que le capital de 100 000,00 $ seraient versés au porteur de billets à la date d'échéance. Dans le présent exemple, le rendement du billet est fondé sur un taux de rendement composé annualisé d'environ 6,57 %.

Exemple nº 3 : Le rendement variable est nul.

Nº de la composante	Composante	Devise	Cours initial	Cours final	Pondération de la composante	Rendement de la composante
1	Indice S&P/TSX 60^{MC}	s.o.	2 125,02	881,22	1	-58,53 %
					Niveau initial	100,00
					Niveau final	41,46861

Rendement du panier = (41,46861 – 100) / 100 = -58,53139 %

Étant donné que le niveau final est inférieur au niveau initial, le rendement variable est égal à zéro et seul le capital de 100 000,00 $ serait remboursé à la date d'échéance. Le capital est remboursé à la date d'échéance, peu importe le rendement du panier. Dans cet exemple, le rendement des billets serait de 0,00 %.

Exemples – Éléments clés

- Le rendement variable ne sera en aucun cas supérieur au rendement maximal ni inférieur à zéro.
- Le rendement variable ne sera versé que si le niveau final est supérieur au niveau initial.
- Le rendement variable, le cas échéant, sera versé à un taux égal au moindre de a) 100 % de la variation en pourcentage, si elle est positive, du niveau du panier entre la date d'évaluation initiale et la date d'évaluation finale, et b) le rendement maximal de 40 % du capital des billets.
- Le capital des billets sera remboursé aux porteurs de billets à la date d'échéance, sans égard au rendement du panier.

Facteurs de risque :

Les investisseurs doivent prendre en considération un ensemble de facteurs de risque, notamment les suivants :

- l'opportunité d'un placement dans les billets
- les billets sont différents des placements classiques
- un rendement variable peut ne pas être payable
- un investissement dans les billets ne constitue pas un investissement dans le panier
- le rendement variable ne sera pas identique au rendement du panier
- le rendement des billets est limité
- aucune garantie n'existe quant à un marché secondaire
- un événement donnant lieu à une interruption du marché peut retarder le paiement du rendement variable
- un événement extraordinaire peut donner lieu au calcul et au paiement anticipés d'un rendement accéléré
- L'agent chargé du calcul pourrait devoir faire certains rajustements à l'égard du panier
- les billets ne sont pas assurés par la SADC
- les billets sont soumis au risque de crédit de la banque
- les billets sont assujettis aux facteurs de risque liés au panier
- il peut exister des conflits d'intérêts à l'égard des billets
- un investissement dans les billets comporte des incidences fiscales
- des modifications à la législation ou aux pratiques administratives peuvent avoir un effet défavorable sur les porteurs de billets
- une enquête indépendante est nécessaire

Se reporter à la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » du bulletin d'information avant de prendre la décision d'acheter les billets.

Opportunité du placement :

Un placement dans les billets convient seulement aux investisseurs prêts à prendre des risques relatifs à un rendement lié à celui du panier. Les billets sont destinés aux investisseurs qui sont prêts à conserver les billets jusqu'à l'échéance. Un placement dans les billets ne convient pas à un investisseur qui cherche un rendement garanti. La Banque et VMTDI ne formulent aucune recommandation quant à la pertinence des billets en fonction de vos objectifs de placement.

Les billets ne sont pas des billets ou des titres de créance classiques. Les billets ne fournissent pas aux investisseurs un rendement ou un flux de revenu avant la date d'échéance ou un rendement à la date d'échéance, calculé selon un taux d'intérêt fixe ou variable qui peut être établi avant la date d'évaluation finale. Les porteurs de billets ne pourront pas, avant la date d'évaluation finale, établir le montant du rendement variable, le cas échéant, qu'ils recevront à l'égard des billets.

Incidences fiscales :

Les incidences fiscales canadiennes d'un placement dans les billets sont décrites dans le bulletin d'information. En règle générale, le montant total du rendement variable devra être pris en compte dans le calcul du revenu du porteur de billets pour l'année d'imposition du porteur de billets qui comprend la date d'évaluation finale. Le porteur de billets devrait également examiner les incidences fiscales d'une disposition des billets avant l'échéance.

Frais de négociation anticipée :

Les billets s'adressent aux investisseurs qui sont disposés à détenir les billets jusqu'à l'échéance. Une vente de billets à VMTDI sur le marché secondaire dans les 360 jours à compter de la date d'émission comportera des frais de négociation anticipée (les « frais de négociation anticipée »), déductibles du produit de la vente des billets et calculés comme suit :

	Frais de négociation anticipée	
S'ils sont vendus entre	**Par billet**	**% du capital**
0 à 90 jours à compter de la date d'émission	3,95 $	3,95 %
91 à 180 jours à compter de la date d'émission	3,00 $	3,00 %
181 à 270 jours à compter de la date d'émission	2,00 $	2,00 %
271 à 360 jours à compter de la date d'émission	1,00 $	1,00 %
Par la suite	Néant	Néant

Le présent document peut uniquement être distribué et les billets peuvent uniquement être offerts ou vendus dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts en vente et seulement à des personnes à qui ils peuvent l'être, et où ils ne font pas l'objet de restrictions selon les politiques de La Banque et/ou de VMTDI. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment compétentes à cette fin. Les billets ne sont pas et ne seront pas enregistrés auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et sont offerts ou vendus aux États-Unis conformément à une dispense des exigences d'inscription.

Le bulletin d'information ainsi que certains renseignements supplémentaires à propos des billets sont présentés sur le site Web des billets structurés de VMTDI (https://notes.tdsecurities.com), y compris (i) le cours acheteur le plus récent des billets sur le marché secondaire, s'il en est, dont dispose VMTDI et/ou (ii) les derniers calculs qui seraient utilisés pour déterminer le rendement variable. Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni une sollicitation d'acheter ou de vendre les titres décrits et ne constitue pas une confirmation officielle des modalités. Nous ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité, à tous les égards importants, des renseignements qu'il contient. La modification des hypothèses peut avoir un effet important sur les rendements décrits. Les données historiques sur le rendement ne sont pas représentatives des rendements futurs. Les renseignements dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis. La Banque et ses sociétés affiliées se dégagent de toute responsabilité relativement aux renseignements contenus dans

le présent document, notamment, toute déclaration ou garantie explicite ou implicite à l'égard des renseignements et des énoncés qu'il contient, ainsi que des omissions qu'il pourrait présenter. Le logo et d'autres marques de commerce de la Banque sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive, au Canada et/ou à l'étranger. À moins d'indication contraire, les termes et expressions clés ont le sens qui leur est attribué dans le bulletin d'information.

Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays. L'« indice S&P/TSX 60^{MC} » est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJI ») et de TSX Inc. et il est utilisé par VMTDI aux termes de licences. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») et Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). TSX est une marque déposée de TSX Inc. Les marques sont concédées sous licence à SPDJI et sont utilisées par VMTDI, à certaines fins, aux termes de sous-licences. Les billets ne sont pas promus, endossés ni vendus par SPDJI, Dow Jones, S&P, les membres de leurs groupes respectifs ou TSX Inc.